

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION N° 125

20/01/2026



Mairie d'Asson, 20 place Saint-Martin, 64800 ASSON - Tél. : 05 59 71 02 65
Mail : info@asson.fr / Site Internet : www.asson.fr / Facebook : www.facebook.com/assonvillage

VŒUX DU MAIRE

Chères Assonnaises, chers Assonnais, chers amis,



Regardons une dernière fois en arrière ensemble afin de revenir sur cette année 2025, avec comme point culminant la réalisation du projet photovoltaïque. Ce projet avant d'être un outil de production d'énergie verte autoconsommée en partie par la commune est surtout une modernisation. Ce projet est la source de toutes ces améliorations et représente le fruit d'un travail acharné de qualité, pour lequel je tiens encore à remercier Alexandre LARRUHAT. Le coût de l'opération fut de 950 000 € TTC, ayant pu être financés pour partie par les aides publiques et, pour le restant, par un emprunt qui sera remboursé via la production d'énergie.

Il me tient à cœur de remercier également le Conseil Départemental pour la réalisation de la liaison cyclable Asson-Igon. La mise en œuvre de ce projet a parfois pu être aussi sportive que la liaison cyclable en elle-même mais elle est aboutie. Je suis heureux de pouvoir vous indiquer que ces deux opérations n'entraînent aucune hausse de fiscalité sur notre commune, c'est le cap que nous tenons depuis 12 ans à présent.

Des améliorations énergétiques ont été effectuées également du côté de notre école. Le préau a bénéficié de près de 70 000 € de travaux dont seulement 25 000 € à charge pour notre commune : remplacement des menuiseries, réfection de l'isolation, modernisation du système de chauffage. Nous avons réussi à allier confort et économie.

Nous avons longuement travaillé sur l'Antenne du chemin du Roundeil et celle-ci pointe le bout de son nez ! Un long travail de concertation, des études pour avoir la meilleure efficacité ont mené à l'éclosion de ce projet.

Par ailleurs, la réfection progressive du parcours santé, la rénovation énergétique de nos appartements, le nettoyage des façades de l'église, la voirie, la création de trottoirs, mettent en évidence notre volonté d'entretenir notre patrimoine.

La vie toujours plus dynamique du centre de loisirs, le « coin des canailles », est une véritable fierté, ainsi que la fréquentation des jardins partagés.

Je tiens sincèrement à remercier les associations pour les diverses animations qui ont eu lieu : Asson animation, l'APE, Asson sports... et je ne peux pas toutes les citer. Je tiens également à remercier nos conscrits pour l'organisation des fêtes patronales et les élus pour le marché des producteurs.

Je suis particulièrement heureux du retour des Gais montagnards, je leur souhaite beaucoup de réussite.

Je tiens à remercier tous nos commerçants, de proximité comme on se doit de dire, votre activité dynamise le village et le rend plus chaleureux encore.

2025 aura été une année riche en réalisations, en joies, en peines également et nous devons mettre toute notre énergie pour que 2026 soit une grande année.

Je vous souhaite une excellente année 2026 !



Votre Maire,
Marc CANTON

Avis de mise à disposition du public pour la modification simplifiée du P.L.U.

Conformément à la délibération votée lors du dernier Conseil Municipal, le dossier relatif à la modification simplifiée de PLU sera mis à disposition du public du **29 janvier au 27 février 2026**. Pour mémoire, il s'agit de permettre le changement de destination de cinq bâtiments situés en zone agricole. Le projet pourra être consulté à la mairie d'Asson aux jours et heures d'ouvertures habituels. Les observations seront consignées sur le registre déposé en mairie à cet effet et pourront également être adressées par écrit au Maire. A l'issu de cette mise à disposition, un bilan sera présenté en Conseil Municipal qui pourra approuver le projet éventuellement amendé pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

SÉANCE DU 20 JANVIER 2026

1 – Ouverture de crédits 2026 : adopté à l'unanimité

Dans l'attente du vote du budget annuel, il est possible d'ouvrir des crédits (dans la limite du quart du budget précédent) pour permettre de régler certaines factures d'investissement afin de pas prendre de retard sur la réalisation de certains travaux ou achats d'investissement. Il est donc voté à l'unanimité d'ouvrir les crédits suivants :

- Article 2151 – Op 311 – Voirie 2026	50 000 €
- Article 2132 – Op 220 – Bât. communaux privés	50 000 €
- Article 2131 – Op 220 – Bât. communaux publics	30 000 €
- Article 2157 – Op 217 – Acquisition matériel	40 000 €
- Article 2132 – Op 312 – Pôle médical	60 000 €

2 – Régularisation du déplacement du chemin de la Serre : adopté à l'unanimité

Il y a des années, la Commune a procédé avec l'accord des riverains au déplacement d'une portion du chemin de la Serre mais les actes n'ont jamais été dressés. Il s'agit donc de régulariser cette situation et d'autoriser le Maire à signer les actes d'acquisition et/ou de cession permettant de disposer d'un document cadastral correspondant au tracé réel.

3 – Cession de terrain : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé la vente d'une parcelle communale au profit des kinésithérapeutes d'Asson dans le but d'agrandir le cabinet actuel afin de répondre à une demande croissante. Il s'agit de vendre une partie du terrain jouxtant le bâtiment actuel d'une superficie de 289 m². Le Conseil Municipal décide de fixer le prix de cette parcelle à 7 225 € HT, conformément à l'avis du service des domaines, soit 25 €/m².

4 – Convention avec l'APGL pour l'étude de la cantine scolaire : adopté 16 voix pour et 1 contre

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention avec l'Agence Publique de Gestion Locale afin d'accompagner la Commune dans le projet de transformation de la cantine actuelle en cuisine de production. Cette assistance technique et administrative représente une dépense de 26 460 € qu'il conviendra de compléter par l'aide d'un spécialiste cuisine dont la prestation s'élèvera à 11 400 € TTC. La signature de cette convention permettra à la Commune de lancer les consultations mais l'attribution des marchés publics ne se fera qu'après les prochaines élections.

5 – Tarif de location du cabinet médical : adopté à l'unanimité

A l'occasion de l'arrivée prochaine d'un nouveau médecin généraliste, il convient de voter le tarif de location du cabinet médical. Le Conseil Municipal propose de demander le même loyer aux deux médecins et de le fixer à 500 € par mois.

C'est donc avec plaisir que la commune d'Asson accueillera, à compter du moins de mars 2026, le Dr Christophe JOUHET, en plus du Dr Philippe CRETAL.

6 – Crédation des emplois d'été 2026 : adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal décide de créer deux emplois saisonniers d'adjoint technique pour assurer divers travaux d'entretien simples sur la voirie communale, les bâtiments communaux et les espaces verts pour la période estivale. Ces emplois seront pourvus par 8 jeunes, recrutés en binôme sur une période de 2 semaines, entre le 6 juillet et le 28 août 2026.

La priorité sera donnée cette année aux assonnais nés en 2008 (année des 18 ans). Ils sont invités à déposer leur candidature auprès de la mairie avant le 30 avril 2026

INFORMATIONS DIVERSES

Repas des Aînés 2026

Les assonnais de 65 ans et plus recevront d'ici quelques jours une invitation pour un repas qui se fera le samedi 21 février 2025 à midi. Les conjoints sont également invités, sans condition d'âge. Pour vous inscrire, il faudra nous retourner le coupon-réponse qui sera joint au courrier. En cas de non réception du courrier, nous vous invitons à vous faire connaître auprès du secrétariat de la mairie.

Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter aux prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2026, vous devez être inscrits sur les listes électorales. Si vous ne l'avez pas encore fait, votre demande doit être transmise au plus tard le 4 février 2026 pour les inscriptions en ligne et le 6 février 2026 pour les inscriptions en mairie. De même, si vous ne pouvez pas être présent, pensez à anticiper votre procuration et rendez-vous sur le site <https://www.service-public.gouv.fr/>